

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Octobre 1882.

BULLETIN

Selon sa constante habitude, le *Journal des Débats*, qui pousse tant aux idées révolutionnaires quand tout est calme, redevient conservateur à outrance du moment que les révolutionnaires en viennent aux actes. Voici ce qu'il écrit :

« Il n'est plus permis de se méprendre sur l'origine du mal et d'attribuer des causes purement locales aux événements qui se sont produits coup sur coup, et dans plusieurs départements à la fois. Il est bien avéré maintenant que les troubles de Montceau-les-Mines, comme les incidents de Lyon et de Montpellier, ne sont que les épisodes d'une campagne antisociale qui depuis longtemps se tramait aussi bien dans l'ombre des sociétés secrètes qu'au grand jour des congrès anarchistes. Un de nos confrères annonce même qu'on a acquis la preuve de l'existence d'une association internationale d'anarchistes qui, à l'exemple et sur les conseils des nihilistes russes, se propose de résoudre la question sociale à coup de dynamite. Contre de pareils ennemis, il importe de se servir de tous les moyens de défense dont on dispose : ils sont suffisants pour qu'on se dispense de recourir à des mesures exceptionnelles. Mais encore ne faut-il pas que le gouvernement laisse les armes se briser dans sa main. »

C'est à merveille. Mais en prenant acte de cet appel au pouvoir contre la révolution organisée, nous ne saurions omettre de rappeler au *Journal des Débats* qu'il a mis du temps à s'apercevoir du danger des sociétés secrètes. Il consent aujourd'hui à reconnaître leur néfaste influence. Mais cette influence aurait-elle eu tant d'action si les conservateurs de l'espèce du *Journal des*

Débats n'avaient méprisé les avertissements réitérés des souverains Pontifes qui, depuis longtemps, ont dénoncé comme infiniment dangereuses pour l'ordre public les sociétés occultes où s'agitent ces ténébreux desseins.

On parle de mesures de répression sévères, et nous ne les désapprouvons pas ; mais croit-on que ces mesures suffiront à écarter définitivement le mal ? Et qu'arriverait-il si les émeutiers, au lieu d'être une poignée, comme à Montceau-les-Mines ou à Lyon, se soulevaient demain au nombre de plusieurs milliers ? Qu'on y prenne garde. L'expérience démontre surabondamment que la religion toute seule est assez puissante pour prévenir ces révoltes formidables, en faisant disparaître les principales causes qui les excitent.

Or, à cette action bienfaisante, quelles entraves n'ont pas apportées les gens qui nous gouvernent, et cela aux applaudissements des écrivains qu'épouvante aujourd'hui l'application brutale des doctrines dont ils se sont faits plus ou moins consciemment les complices ? Qu'est-ce que cette guerre aux religieux, aux aumôniers, au service religieux hospitalier, à l'enseignement religieux des écoles, sinon une leçon publique d'impiété à l'adresse de tout un peuple qu'elle corrompt et révolutionne ?

On a voulu que le peuple cessât d'aller à ce que M. Guizot appelait lui-même la plus grande école de respect qui fût au monde. Quoi d'étonnant que le peuple, cessant de craindre Dieu, de le servir et de l'aimer, ne veuille plus donner sa soumission et son respect à aucun pouvoir humain, à aucune organisation sociale, si légitime qu'elle soit, à aucune loi, si fondée qu'elle apparaisse ?

Oui certes, les émeutiers de Montceau-les-Mines et de Lyon sont coupables. Mais le sont-ils plus que les sectaires et les sophistes appliqués depuis si longtemps à pervertir le peuple ? A cet égard, notre opinion est faite depuis longtemps, et nous n'hésitons pas à dire que les révolutionnaires de plume sont incontestablement ceux qui, dans les événements actuels, ont le plus de responsabilité.

Ce n'est pas seulement à Paris que les républicains modérés, pris de peur, perdent la tête et essayent de renier leurs doctrines d'hier.

Le *Courrier de Lyon*, organe influent de la bourgeoisie voltairienne dans le département du Rhône, commençait, ces jours-ci, à n'être plus rassuré. Maintenant il tremble. Son directeur en est arrivé à écrire des articles absolument réactionnaires. Il s'adresse en ces termes aux sous-vétérinaires du Palais-Bourbon :

« Il ne vous appartient pas de vous laver les mains au spectacle des horreurs sociales qui s'évalent cyniquement. C'est vous qui avez rompu les digues ; c'est vous qui avez donné libre carrière aux instincts féroces des illuminés et des malfaiteurs. Vous êtes leurs complices. »

Et plus loin :

« Encore une fois, il faut s'en prendre moins à la tempête qu'à ceux qui déchaînent les vents. Nous accusons formellement nos députés, nos sénateurs, d'avoir fourni des cartouches de dynamite aux malheureux épris de destruction et de sauvage anarchie. Et ils manquent à tous leurs devoirs, ces députés et sénateurs, s'ils abandonnent aux rigueurs de la justice les pauvres hères qui, ne sachant pas user de la liberté légale d'attaquer la propriété, la plume à la main, l'attaquent avec des instruments dont l'emploi leur est plus familier.

« Toute une génération de républicains fit un crime à M. Thiers d'avoir exigé du Parlement le vote des lois de septembre.

« Républicains de 1882, vous les reverrez ces lois de septembre ; non-seulement vous les reverrez, mais encore vous les aurez demandées, imposées à vos représentants pour extirper le cancer qui ronge la République. »

Si le *Courrier de Lyon* était moins affolé, peut-être serait-ce le moment de lui faire comprendre qu'il n'y a pas à « extirper le

cancer qui ronge la République » par cette bonne raison que c'est la République elle-même qui est le cancer, et que c'est-elle, par conséquent, qu'il faut extirper. Le *Courrier* est mieux inspiré lorsqu'il ajoute :

« Une nation, quoi qu'on en dise, n'a pas à choisir entre tant de gouvernements. Il n'y en a que de deux sortes : les gouvernements d'ordre et les gouvernements de désordre. »

Seulement il devrait reconnaître, après les trois expériences de République faites depuis moins d'un siècle, que la République appartient évidemment à la seconde sorte, celle des gouvernements de désordre et d'anarchie, et, comme conséquence, qu'il importe d'en débarrasser la France. »

Chronique générale.

MORT DU BEY DE TUNIS.

Mohamed Es Saddok, bey de Tunis, a succombé, dans la matinée de samedi, à une maladie douloureuse qui faisait prévoir la fin prochaine de Son Altesse.

Ali-Bey, prince héritier de la Régence, s'est immédiatement rendu avec le résident du gouvernement de la République au palais de Kasr-Said, où Son Altesse, ayant à sa droite M. Cambon, a été saluée par les membres de la famille beylicale, les ministres, les officiers et fonctionnaires tunisiens.

La politique du nouveau Bey sera-t-elle semblable à celle du Bey défunt ? C'est là une question qui se pose à cette heure, et dont il y a lieu de se préoccuper.

L'Officiel dit à cette occasion :

« Le gouvernement de la République perd en Mohammed Es Saddok un ami fidèle. Il est assuré que le concours de son successeur ne fera pas défaut à l'intime union de la France et de la Tunisie. Le Président de la République et le président du conseil se sont empressés de faire parvenir

33 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR

M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIV

(Suite.)

Le jeune homme déclara se nommer Jacques Ferrat, être âgé de 19 ans, demeurer à l'ambulance Le Bastu et remplir les fonctions d'infirmier des varioleux.

A cette indication, donnée le plus sérieusement du monde, les gardes qui se tenaient à ses côtés s'écartèrent, et le greffier lui-même exécuta derrière sa table un vif mouvement de recul.

Le boiteux regretta de n'avoir pas songé plus tôt à décliner sa position sociale, qui aurait eu peut-être pour résultat de mettre en fuite Bouvier et sa bande.

Le greffier, très-pressé de se défaire de cet accusé « dangereux », sonna brusquement ; un gardien parut, et remit à Jacques une plaque de zinc peinte en bleu avec le n° 70 en relief : c'était le numéro de sa cellule.

Ils sortirent ensemble, passèrent au delà d'une porte grillée, montèrent au premier étage, et trou-

vant le n° 70, la porte en fut ouverte, puis refermée derrière le nouveau prisonnier.

Jacques s'assit sur l'escabeau scellé au mur par une chaîne, qui formait avec le lit et une cruche le mobilier de la cellule. Sa plus grande tristesse venait de l'inquiétude que son absence devait causer à l'ambulance Le Bastu.

En sortant le matin, pour aller chercher dans le quartier Montmartre certaines préparations pharmaceutiques ordonnées par le docteur Molins, Jacques avait dit ne vouloir demeurer dehors que le temps strictement nécessaire à cette course.

Adoré des malades et les chérissant, il eût regardé comme une mauvaise action de leur dérober par la flânerie, ou même par le repos d'une courte promenade, la moindre portion des heures qu'il entendait leur sacrifier.

Qu'allait-on penser ?... Le docteur croirait peut-être à un oubli momentané de ses fonctions ; mais Geneviève, elle, qui le connaissait mieux, supposerait un accident, un malheur.

Ah ! qu'il eût voulu rassurer sa bienfaitrice !

A trois heures, on apporta au jeune homme des haricots dans une gamelle de fer battu. Ce n'était point appétissant ; cela valait mieux, toutefois, que les rations du siège, et Jacques, avec philosophie, mangea l'ordinaire que la Commune, généreuse, offrait à ses victimes.

A peine achevait-il d'ingurgiter les indigestes

farineux, qu'on vint le chercher pour l'instruction. Il y marcha d'un air paisible.

Quelle instruction !... quel interrogatoire ! Quoiqu'il s'attendît à beaucoup de choses surprenantes et ne manquât pas de sang-froid pour les supporter, les allures du juge chargé d'élucider « son affaire » déconcertèrent ses prévisions.

C'était, dans un cabinet sévère, parfumé de tabac et d'eau-de-vie, un affreux bonhomme entre deux âges, clignotant, chauve et rougeaud ; une face rasée sous un front fuyant ; quelque chose de vulgaire et de cynique ; quelque fruit sec tombé dans le vice.

Il y avait un tapis dans ce cabinet, et sur le tapis des bouteilles renversées ; mais des bouteilles de qualités supérieures à celles qui remplissaient le greffe ; des bouteilles coiffées de rouge ou de vert, des bouteilles aristocratiques !

Sur le bureau même, quelques flacons de bonnes marques.

Le juge d'instruction ne se perdit point en interrogations inutiles. Il retira de sa bouche un pipe bellement culottée :

— Vous vous appelez Jacques Ferrat. Vous êtes ambulancier ? Ce n'est pas une profession.

— Soit, dit le jeune homme. Je suis ouvrier typographe.

— Vous êtes accusé d'intelligence avec Versailles.

— Je l'aurais voulu, que je n'aurais pu entretenir d'intelligence avec qui que ce soit, en dehors de mon ambulance, dont je ne bougeais jamais.

— L'accusation est formelle.

— D'où émane-t-elle, cette accusation ?

— Vous êtes ici pour répondre et non pour interroger.

— Alors continuez à me prouver mes crimes.

— Le comité central avait l'œil sur vos agissements.

— C'est bien de l'honneur qu'il daignait me faire.

— Et vous êtes jugé assez dangereux pour qu'un membre du comité ait pris la peine, vous rencontrant, de vous arrêter lui-même.

— Je lui en ai déjà rendu grâce, directement.

— Son secrétaire m'a fait passer en effet une note, d'où il résulte que vous vous êtes répandu en injures contre le citoyen Bourgeal.

— Si c'est une dernière satisfaction, je dois reconnaître l'avoir goûtée au complet.

— Vous avouez ?

— Avoir dit au citoyen Bourgeal qu'il était un voleur ?... Oui. Lui, avoir rappelé que j'étais son « volé ?... » Oui.

— Fort bien. L'affaire est entendue.

— L'intelligence avec Versailles vous paraît suffisamment prouvée ?

— Ceci me regarde. L'instruction est close.

par télégraphe l'expression de leurs sentiments à Son Altesse Ali-Bey. »

CONSEIL DES MINISTRES.

M. Duclerc a annoncé que la prise de possession d'Ali-Bey s'était effectuée sans encombre.

M. Fallières a déclaré que le maintien des troupes à Montceau était encore nécessaire.

M. Davaux a fait approuver une circulaire aux préfets réglant la question de la présence des emblèmes religieux dans les écoles.

Le conseil a renvoyé à mardi la discussion du projet Devès sur la magistrature. Le gouvernement est fort ému des conclusions du rapport de M. Lepère.

Entre autres mesures de précautions, le conseil a décidé qu'il y aurait désormais une garnison permanente à Montceau-les-Mines. En outre, le ministre de l'intérieur a établi dans la même localité un commissaire de police à demeure. (Temps.)

On écrit de Londres que le gouvernement anglais aurait fait offrir à la France le protectorat de la Syrie, en échange de l'abandon de ses droits dans la question égyptienne.

On assure que M. Camescasse aurait insisté auprès du ministre de l'intérieur pour l'interdiction des souscriptions ouvertes dans les journaux intransigeants au profit des accusés de Montceau-les-Mines.

Le ministre aurait répondu qu'il ne connaissait pas de texte de loi appuyant cette interdiction.

M. Devès, consulté, n'aurait pas pu résoudre la question.

Le Temps reçoit de Berlin, 27 octobre, cette dépêche :

« Les prévisions des conservateurs se trouvent presque réalisées par les élections d'hier. Le parti a gagné 15 ou 16 sièges, dont 7 ou 8 sur les libéraux-nationaux. »

Quant aux autres groupes, leur situation respective n'éprouve qu'un changement insignifiant.

Pour le prince de Bismark, le résultat des élections est qu'il peut à loisir continuer de balancer les ultramontains par les libéraux en prenant, comme point d'appui principal, le parti des conservateurs. »

Il est arrivé avant-hier matin à Paris un journal socialiste allemand dans lequel est indiquée la manière de construire de petits ballons explosibles au moyen desquels on peut incendier les immeubles sans avoir besoin d'y pénétrer.

Nous croyons savoir, dit le National, que le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a récemment entretenu M. le

docteur Kern, représentant de la république helvétique à Paris, des menées révolutionnaires de certaines sociétés ayant leur siège en Suisse, notamment à Genève et à Lausanne.

Le cabinet de Berne est disposé à faire une enquête, mais on peut dire, dès maintenant, qu'il considère les bruits répandus à ce sujet comme entachés d'exagération.

Nous pouvons affirmer que le ministre de la guerre a envoyé vendredi au général commandant le 14^e corps d'armée à Lyon, des instructions relatives à l'éventualité d'une insurrection.

Des placards révolutionnaires ont été apposés dans la nuit de vendredi à samedi sur les murs de Saint-Sulpice et de l'imprimerie Lahure, 8, rue de Fleurus, à Paris.

Des affiches également manuscrites révolutionnaires ont été collées, la nuit suivante, sur les murs de plusieurs immeubles situés dans le deuxième arrondissement. Les agents les ont arrachées. Entre autres amendités, ces affiches portaient les mots suivants : Guerre aux patrons, mort aux propriétaires et aux exploités ! Elles se terminaient ainsi : Vive la Révolution sociale !

A la place de la signature se trouvait un poignard.

Il paraît que le prince Krapotkine, un des chefs du parti nihiliste russe, vient quelquefois à Saint-Etienne donner le mot d'ordre aux compagnons de toute nationalité qui ont habituellement leur résidence à Saint-Etienne.

Les agitations révolutionnaires n'empêchent pas nos gouvernements de poursuivre leur œuvre d'ostracisme laïciseur.

Dans la séance tenue par le conseil municipal de Paris pour l'ouverture de sa session, M. Fallières a fait annoncer que le conseil d'Etat était saisi du projet relatif à la désaffectation des immeubles de la rue Oudinot, occupés par l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

M. G. Martin a réclamé celle des Sœurs de la rue du Bac, M. Rety celle de l'église de l'Assomption.

La Commune va bien. (Gazette de France.)

La police de Courbevoie a fait disparaître vendredi soir un grand nombre de placards imprimés sur papier rouge, de cinquante centimètres de hauteur sur quarante de large, et signés : Le Comité incendiaire de Paris. Ces affiches annonçaient que les maisons de Puteaux et la caserne de Courbevoie allaient sauter.

Le commissaire de police de Puteaux, assisté d'un commissaire de police aux délégations judiciaires, a commencé immédiatement une enquête.

La gendarmerie est sur pied. De nombreuses patrouilles sont faites par la garnison de Courbevoie.

exécuter : ce serait déjà chose conclue.

— Pas le droit ! répéta cet homme avec un singulier mouvement de la paupière. Eh bien ! je vous estime heureux de ne pas dormir ici plusieurs nuits.

— Il vaut mieux aller à Mazas ?

— Peut-être.

— Et c'est ce juge qui...

Le gardien regarda en arrière, se vit seul avec le prisonnier dans le corridor vitré, au bout duquel trois surveillants arrivaient lentement, et comme si le dégoût l'étouffait, il dit très-vite :

— Le juge d'instruction est un gredin qui est déjà venu trois fois ici, comme condamné pour vol, tentative d'assassinat, rupture de ban. C'est un ancien déserteur. Quand il est entré en fonction, je n'ai pu me défendre de lui dire : « Comment ?... c'est toi, numéro Trente ? » Il aurait pu m'écraser. Il m'a répondu seulement : « Oui, c'est moi, vieille haderne ; c'est comme cela, et si vous bronchez, je vous ferai fusiller tous. » Mes camarades et moi, nous avons compris.

— C'est dur, hein ?

— C'est dur. J'étais habitué jusqu'à présent à incarner des coquins amenés par d'honnêtes gens ; mais aujourd'hui, ce sont des honnêtes gens qui sont arrêtés par des coquins.

— Aideriez-vous ces honnêtes gens à sortir d'ici ? Il secoua tristement la tête.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 octobre.

La situation reste toujours peu favorable ; dès qu'une amélioration se produit, des offres considérables viennent détruire les bons effets produits par les efforts des acheteurs.

Les fonds publics sont faibles : le 3 0/0 ancien, 80.45 et 80.40 ; l'amortissable, 80.90 et 80.80 ; le 5 0/0 est offert de 116.02 à 115.97.

Les valeurs font meilleure contenance, bien qu'elles évitent difficilement elles-mêmes les réalisations.

On cote la Banque de France à 5.310.

La Banque Centrale de Crédit se tient au-dessous du pair, c'est un excellent indice pour l'avenir. Les cours sont nombreux et très-fermes à 330. Le marché du Crédit Foncier est assez soutenu à 1.370. Les obligations foncières 4 0/0 ont des achats très-suivis.

La Foncière de France et d'Algérie oscille de 502.50 à 500.

Le marché des vendeurs du groupe du Crédit Provincial est assez actif ; le public sérieux, trouvant l'occasion de faire un placement susceptible d'une large plus-value, en profite pour acheter.

Il y a peu d'affaires sur le Suez de 2,550 à 2,530, on demande les Délégations à 1,285.

L'action Panama garde une attitude excellente aux environs de 510.

Toujours la même absence de transactions sur les chemins de fer : Lyon, 1,610 ; Orléans, 1,260.

Chronique militaire.

Le Journal officiel publie la liste des mutations opérées dans les garnisons à la suite des grandes manœuvres de 1882. Voici les nouveaux emplacements des troupes qui ont changé de résidence :

Infanterie.

5^e régiment, dépôt Falaise. Portion principale, gouvernement de Paris.

22^e régiment, dépôt Montélimart. Portion principale, Montélimart.

24^e régiment, dépôt Bernay. Portion principale, gouvernement de Paris.

28^e régiment, dépôt Evreux. Portion principale, gouvernement de Paris.

36^e régiment, dépôt Caen. Portion principale, Caen.

39^e régiment, dépôt Rouen. Portion principale, Rouen.

58^e régiment, dépôt Avignon. Portion principale, Avignon.

74^e régiment, dépôt Rouen. Portion principale, Rouen.

75^e régiment, dépôt Vienne. Portion principale, Lyon.

77^e régiment, dépôt Cholet. Portion principale, Cholet.

96^e régiment, dépôt Romans. Portion principale, Lyon.

99^e régiment, dépôt Gap. Portion principale, Gap.

114^e régiment, dépôt Lisieux. Portion principale, gouvernement de Paris.

129^e régiment, dépôt Le Havre. Portion principale, Le Havre.

135^e régiment, dépôt Angers. Portion principale, Angers.

144^e régiment, dépôt Ajaccio. Portion principale, Bastia.

13^e bataillon de chasseurs à pied, dépôt Chambéry. Portion principale, Chambéry.

14^e bataillon de chasseurs à pied, dépôt Montdauphin. Portion principale, Embrun. Cavalerie.

5^e régiment de hussards, dépôt Sézanne. Portion principale, Pont-à-Mousson.

10^e régiment de hussards, dépôt Sézanne. Portion principale, Nancy.

9^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, dépôt Clermont-Ferrand.

Le ministre de la guerre vient de décider que les mouvements ci-après auront lieu à la date du 5 novembre prochain, dans les corps de troupes de l'armée française, savoir :

Le 3^e régiment de cuirassiers se rendra de Paris au camp de Châlons.

Le 6^e régiment de cuirassiers se rendra de Versailles au camp de Châlons.

Le 7^e régiment de cuirassiers se rendra du camp de Châlons à Paris.

Le 10^e régiment de cuirassiers se rendra du camp de Châlons à Versailles.

CLASSE DE 1884.

Les hommes de la classe de 1884 et les ajournés appelés cette année sont affectés, d'après leur taille et leur aptitude physique et professionnelle, aux troupes de toutes armes.

Les commandants des bureaux de recrutement indiqueront, sur les livrets matricules des ajournés, qu'ils sont susceptibles de passer dans la réserve, savoir : les ajournés de la classe 1880, le 1^{er} juillet 1886, et les ajournés de la classe 1879, le 1^{er} juillet 1885.

Voici le tableau de taille exigée pour chacun des corps de l'armée, sauf les exceptions stipulées en ce qui concerne les hommes exerçant des professions ou ayant des aptitudes spéciales.

Désignation des armes	Minimum	Maximum
Infanterie de ligne	1.54	1.73
Zouaves	1.54	1.73
Chasseurs à pied	1.54	1.73
Traillleurs algériens	1.54	1.73
Cuirassiers	1.66	1.86
Dragons	1.60	1.86
Spahis	1.58	1.67
Chasseurs d'Afrique	1.54	1.62
Cavaliers de remonte	1.54	1.60
Chasseurs et hussards	1.54	1.60
Ecole d'appl. de cavalerie	1.54	1.60
Génie	1.54	1.60
Ouvriers militaires de chemins de fer	1.66	1.86
Bsc. du train des équipages	1.62	1.86
Sect. d'ouvriers et commis	1.54	1.60
Infirmiers militaires	1.54	1.60

Pour l'artillerie, le minimum de taille est fixé à 1^m66 dans la proportion des 5/10 du contingent, à 1^m64 dans la proportion des 3/10, et à 1^m60 pour les deux autres dixièmes.

Pour les artilleurs, pontonniers, les compagnies de train et les ouvriers d'artillerie et artificiers, le minimum est fixé à 1^m54.

Voici le chiffre des incorporations dans chaque arme, des jeunes soldats de la classe de 1884 :

Soulevé sur son grabat, les mains jointes, le cœur serré, Jacques pria pour les infortunés exécutés sans jugement !...

Il comprenait maintenant cette parole du gardien : « Je vous estime heureux, moi, de ne pas demeurer ici plusieurs nuits. »

Il se souvint d'avoir entendu raconter à l'ambulance que la Commune se débarrassait ainsi, par une fusillade sommaire, sans sortir de la préfecture de police, des prisonniers gênants et encombrants.

Pourquoi ne faisait-il pas partie de cette catégorie, lui, Jacques, arrêté de la main même d'un membre de la Commune ? Était-ce justement pour ce fait qu'on le réservait à une exécution plus exemplaire ?

— Au fait, pensa-t-il, je ne suis qu'un orphelin, ma mort ne causerait ni deuil amer ni misère au logis. Ma bien-aimée bienfaitrice me plourerait. Mon nom resterait dans la mémoire de mes amis comme celui d'un pauvre garçon qui fut reconnaissant de tout son cœur. De quoi me plaindrais-je ?

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

PREMIERE PORTION.	
Infanterie	
Régiments d'infanterie	63.367
Bataillons de chasseurs	5.424
Bataillons de zouaves	1.710
Régiments de tirailleurs	300
Régiments étrangers	2
Légion d'infanterie d'Afrique	3
Bataillons de sapeurs-pompiers	3
70.836	
Cavalerie	
Régiments de cuirassiers	2.334
Régiments de dragons	5.044
Régiments de chasseurs	3.766
Régiments de hussards	2.119
Régiments de chasseurs d'Afrique	751
Compagnie de cavaliers de remonte	21
Ecole de cavalerie	11
14.046	
Artillerie	
Régiments d'artillerie	11.901
Régiments de pontonniers	745
Compagnies du train d'artillerie	825
Compagnies d'ouvriers et d'artificiers	118
13.589	
Génie	
Régiments du génie	2.333
Compagnies d'ouvriers de chemin de fer	92
2.425	
Equipages militaires	
Escadrons du train	1.791
Troupes d'administration	
Sections de commis et d'ouvriers	2.357
Sections d'infirmiers	1.269
3.626	
Total	
106.313	

DEUXIEME PORTION.	
Infanterie	
Régiments d'infanterie	11.369
Bataillons de chasseurs	508
Artillerie	
Régiments d'artillerie	9.410
Compagnies du train d'artillerie	1.600
Génie	
Régiments du génie	124
Equipages militaires	
Escadrons du train	3.388
Troupes d'administration	
Sections de commis et ouvriers	103
Sections d'infirmiers	621
Total	
26.823	

Chronique Locale et de l'Ouest.

ACTE DE COURAGE D'UN AGENT DE POLICE.

Nous sommes heureux de publier la lettre suivante qui rend hommage au courage et au sang-froid d'un agent de police de Saumur, lequel s'est distingué samedi, sur le quai de Limoges, en se jetant à la tête d'un cheval emporté qui aurait pu causer de graves accidents.

Varrains, 29 octobre 1882.

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

Permettez-moi d'employer la voix de votre journal pour remercier M. Boudier, agent de police à Saumur, qui, au risque de sa vie, s'est précipité pour saisir les rênes de mon cheval qui s'était emporté en passant sur le quai de Limoges, et a préservé ainsi d'un accident certain les trois personnes montées dans ma voiture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes civilités empressées.

Louis DUVAU aîné.

La nouvelle mariée de la Croix-Verte, qui a été dénoncée à la police pour avoir accouché clandestinement et avoir enterré son enfant, le 16 juillet dernier, dans un champ d'oignons, a été condamnée samedi, par le tribunal de police correctionnelle de Saumur, à 8 mois de prison.

Samedi soir, on a retiré de la Loire, à l'extrémité de la rue de l'Arsenal, le cadavre du sieur Trotin, Théodore, terrassier, qui avait disparu depuis dix jours environ.

Trotin, dans l'impossibilité de faire face aux frais d'un procès, avait manifesté l'intention de se suicider.

Nous savons qu'il est en ce moment question de nommer le général de Galliffet au commandement de l'armée de Lyon.

Lyon se trouvant sous le coup d'une violente émotion par suite des attentats qui y ont été commis, le gouvernement serait désireux de rassurer cette grande ville manufac-

turière et commerçante, qui a besoin de tant de sécurité, de paix, de travail, à l'approche de l'hiver.

Le gouvernement pense qu'avec sa haute réputation de bravoure, de décision, d'énergie, le général de Galliffet suffirait, rien que par sa présence, pour rassurer les bons et faire trembler les méchants, suivant une mémorable parole.

Le fait est que, par le seul effroi qu'inspirait son nom, le maréchal de Castellane tenait en respect toute cette population lyonnaise, si terrible dans les mauvais jours.

Le général de Galliffet a beaucoup du prestige du maréchal de Castellane, et nous souhaitons que sa présence soit aussi efficace pour maintenir l'ordre et protéger le travail.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

ANGERS.

Une de ces dernières nuits, trois jeunes vauriens se sont introduits à l'école communale des Frères de la rue Saint-Léonard en passant par dessus un mur. Une fois dans la cour, les voleurs ont enlevé un carreau en tête d'une fenêtre.

Les gradins ont fracturé le bureau d'un des Frères et se sont emparés d'une somme de 6 fr. qui s'y trouvait.

Non contents de cet exploit, ils ont tout bouleversé dans les classes et jeté pêle-mêle les cahiers et les livres des élèves.

Les voleurs ont été arrêtés et interrogés aujourd'hui même par M. le procureur de la République.

(Étoile.)

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Ces jours derniers, le nommé Louis Laurent, domestique à la Bessessière, commune de Seully (arrondissement de Chinon), était allé cueillir des champignons dans les bois, avec deux de ses camarades et les enfants du sieur Desvignes, son maître.

Ces champignons furent mangés au dîner.

Le lendemain matin, Laurent éprouva des coliques violentes, accompagnées de convulsions et de vomissements. Son état devint tellement alarmant que l'on dut faire venir un médecin.

Mais les remèdes énergiques qui furent administrés ne purent arrêter les progrès du mal. Laurent succomba deux jours après, au milieu de souffrances atroces.

Ce malheureux était âgé de 25 ans environ.

Les autres personnes qui avaient mangé de ces mêmes champignons furent également malades; mais les soins du médecin firent disparaître tout danger.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

TOURS.

Un grave accident est arrivé mercredi dernier à M^{me} la marquise de Castellane.

La jeune marquise, excellente écuycère, monta pour la première fois un jeune cheval écossais, âgé de 7 ans. A peine montée en selle, le cheval se cabra et la cavalière jetée par terre fut relevée sans connaissance.

Depuis cette malheureuse chute, M^{me} de Castellane ne peut prendre aucun aliment et souffre terriblement.

M. le docteur Herpin, mandé en toute hâte, est au chevet de la malade nuit et jour.

(Indépendant.)

Dans sa séance de jeudi 26 octobre, le Conseil de guerre de Tours a condamné le nommé Bry, soldat de l'armée territoriale de la classe de 1888, à la peine d'un an de prison pour insoumission à la loi du recrutement;

Et le nommé Jard, soldat réserviste de la classe de 1875, à la peine de un mois de prison pour le même motif.

On lit dans la Gazette de France :

M. Grimanelli, préfet des Deux-Sèvres, sera compris dans le prochain mouvement administratif et envoyé à Tarbes.

M. Grenier, sous-préfet du Havre, sera nommé préfet des Deux-Sèvres.

Le successeur du citoyen Grimanelli sera le DOUZIEME préfet des Deux-Sèvres depuis le 4 septembre 1870, c'est-à-dire depuis douze ans : juste un préfet par an !... Ces dignes valets de la R. F. et de la Franc-Maçonnerie ont le temps, on le voit, de bien connaître les intérêts du département !... Il est vrai que c'est leur moindre souci ; cro-

cheter les couvents et laisser à outrance, telle est leur unique besogne. Cela coûte cher aux contribuables.

LE VIN DE 1882. — Le Progrès de la Côte-d'Or fait remarquer que l'année 1882 est la plus mauvaise du siècle pour les vignes fines. Le clos Vougeot, dont la contenance est d'environ 45 hectares, a récolté cette année quatorze pièces de vin.

Cela ne fait pas même le grappillage des années ordinaires, qui donne 25 à 30 pièces.

La récolte du clos, en 1847, avait dépassé 700 pièces; en 1865 et en 1878, 500 pièces.

On peut donc dire, ajoute le journal bourguignon, que 1882 est une année nulle pour les vins fins, — et guère meilleure pour les gamays.

Faits divers.

LES INONDATIONS.

Les pluies générales de ces jours derniers ont fait grossir les fleuves et les rivières de tous côtés.

La Seine est en crue, la Loire également. La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée nous fait savoir que, samedi, des inondations ont coupé la ligne de Marseille à Vintimille, à la Bocca près de Cannes, et la ligne de Gap à Marseille entre Pertuis et Meyrargues.

Des dépêches de la Haute-Italie annoncent de nouvelles inondations.

La plaine de Marengo est inondée. Vérone est encore menacée.

Le Pô, l'Adige, le Tagliamento, la Brenta, le Bocchiglione augmentent rapidement.

La circulation est interrompue à Pontebba sur la ligne du chemin de fer du Tyrol.

Rien de plus curieux que de visiter, depuis plusieurs jours, les divers cimetières de la capitale. Partout, aux abords, de grandes quantités de couronnes.

Une remarque à faire cette année : la plupart des couronnes funéraires portent des fleurs de lys. Les couronnes en gais et en perles sont également ornées de fleurs de lys ressortant en blanc sur le fond noir de la couronne.

Le doyen des généraux anglais vient d'entrer dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. C'est le général Macdonald, qui figure sur les états de l'armée anglaise depuis 1808. Malgré trois blessures assez graves reçues à la bataille de Waterloo, le général Macdonald jouit d'une très-bonne santé, qui n'a pas même été éprouvée par le climat de Sierra-Léone, où le général occupa, pendant quelques années, le poste de gouverneur.

Le 80^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Nièvre, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Nevers, de Clamecy, du château de Nevers, de la Charité, et enfin une excellente Carte du département, avec plan de Nevers, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTE-BRUN.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Arrivée à Bercy des canotiers italiens Barrucci et Ferrari, par Saint-Marc. — La cabane du pêcheur, par G. P. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — En Orient, par Saint-Marc. — Courrier du palais, par M^e Guérin. — L'exposition de Sydney, par Taddée. — Le château de M^{me} Adeline Patti, à Craig-y-nos, par Taddée. — Claude Stocq, par M^{me} Charles Reybaud. — Cannes, par S.-M. — Le Cirque de l'Opéra, par A.-B. — Bulletin financier, par Piu-tus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Théâtre des Folies-Dramatiques : *Fanfan la Tulipe*, opéra-comique en trois actes. — La fête des morts. — Paris : Arrivée des canotiers italiens Barrucci et Ferrari. — Salon de 1882 : M^{me} Léonie Baudoïn, née Noël Parfait : *La cabane du Pêcheur*. — Affaires d'Égypte : Mise en position d'une pièce d'artillerie à Tel-el-Kébir. — Excursions d'hiver : Cannes. — L'exposition de Sydney : Le palais de l'exposition. — Vue générale du palais et de ses environs. — Château de M^{me} Adeline Patti à Craig-y-nos (pays de Galles). — Intérieur de la cathédrale de Cologne. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Aubur, 3, Paris.

Marché de Saumur du 28 Octobre

Blé semé (Ph.)	10,50 à 22	Huile de noix	50	130
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	18	Graine tréfle	50	—
Froment (Ph.)	77	— lib.	70	—
Halle, moyenn.	77	— luxerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70 à 65
Orge	65	Luzerne	780	75 à 70
Avoine h. bar.	50	Paille	780	37 à 35
Fèves	75	Amandes	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	45	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	40
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	35

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à 130
Id. 1881, 2 ^e	120 à 110
Ordin., env. de Saumur 1881, 1 ^{er}	110 à 100
Id. 1881, 2 ^e	à 90
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er}	105 à 100
Id. 1881, 2 ^e	à 95
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er}	105 à 100
Id. 1881, 2 ^e	à 95
La Vienne, 1881	80 à 85
ROUGES (2 hect. 30).	
Bouzay et environs, 1881	160 à 170
Id. 1881	à 150
Champigny, 1881, 1 ^{er} qualité	170 à 200
Id. 1881, 2 ^e	à 160
Id. 1881, 3 ^e	à 150
Id. 1881, 4 ^e	à 140
Varrains, 1881, 1 ^{er}	150 à 165
Varrains, 1881, 2 ^e	à 140
Bourgueil, 1881, 1 ^{er} qualité	165 à 170
Id. 1881, 2 ^e	à 150
Id. 1881, 3 ^e	à 140
Id. 1881, 4 ^e	à 130
Restigné 1881, 1 ^{er}	160 à 165
Id. 1881, 2 ^e	à 150
Chinon, 1881, 1 ^{er}	160 à 165
Id. 1881, 2 ^e	à 150
Id. 1881, 3 ^e	à 140
Id. 1881, 4 ^e	à 130

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 30 octobre 1882.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Scriba et Mélesville, musique d'Adam.

Daniel, jeune fermier..... MM. Constance.
Max, sergent..... Choppin.
Betty, sœur de Max..... M^{me} Danglade.
Soldats, paysans, paysannes.

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. Émile de Najac et A. Hennequin.

Pétillon..... MM. Labranche.
Le baron d'Aigreville..... Allain.
Gaston..... Danglade.
De Kernarigou..... Mary.
Arthur de Beauvert..... Berly.
Un coiffeur..... Guibert.
La baronne d'Aigreville..... M^{me} Léonie Aubry.
Diane..... Marie Fayreux.
Toinette..... Marie Soll.
Amélie..... Deirass.
Rosita..... Bonnaud.

Ordre : 1^{er} Le Chalet; — 2^e Bébé.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Eaux-Bonnes

Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle: Un million de bouteilles.

Bibliographie.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du CREUZOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} **EMMELINE RAYMOND.**

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉ A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette **PRIME**, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. RAYOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878. Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une **MÉDAILLE D'ARGENT** à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leur serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un **bel album en chromolithographie** est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

ÉCOLE DE CAVALERIE.

AVIS

Le public est informé que le 27 novembre 1882, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, par le conseil d'administration de l'École de Cavalerie, à l'adjudication publique des fournitures ci-après détaillées :

Savoir :

- 1^o Ouvrages pour les bibliothèques, imprimés et fournitures de bureau.
- 2^o Fer, clous et charbon pour la maréchalerie.
- 3^o Articles de boissellerie.
- 4^o Ingrédients, couleurs, huiles, etc.
- 5^o Bois de chauffage et charbon de bois.
- 6^o Articles de vannerie.

Études de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUBIN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Toues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques.
Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,
En l'étude dudit M^e HILAIRE,

UNE FERME

Nommée **FERTREUX**.
Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières ; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.
Sur la mise à prix de 90,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^{es} HILAIRE et CORDELET. (571)

A LOUER

PRÉSENTEMENT
MAISON
Fraîchement restaurée,
Rue de la Grise, n^o 3.
S'adresser à M. COUTARD père, place Dupetit-Thouars, n^o 2.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Avec grand jardin fruitier et servitudes.
Située au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^e BRIEN, qui l'habite. (534)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Dans de bonnes conditions
En totalité ou en partie

UNE JOLIE MAISON

Avec JARDIN
Située quai de Limoges, n^o 11.
S'adresser à M^e MÉHOUAS, rue Beau-repaire. (549)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
UNE MAISON
Située rue d'Orléans, n^o 12.
S'adresser à M. GIRARD, libraire.

A LOUER

DE SUITE,
UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Sur les bords de la Loire.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTHIER, notaire à Saumur. (507)

A VENDRE

OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
GRANDE MAISON
Avec JARDIN
COURS, REMISE ET ÉCURIE.
S'adresser à M^e PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
MAISON BOURGEOISE
Avec caves, servitudes et jardin bien arboré.
Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.
S'adresser à M. DUPONT, 32, rue Dacier. (565)

A VENDRE

OU A ARRENTER
UNE MAISON
Avec Jardins.
Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.
S'adresser à M. BARILLET, même rue.

TRÈS-BON MAGASIN

A CÉDER
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BOUFFIL, doreur, place du Marché-Noir, 3, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de transférer ses magasins et ateliers rue Saint-Jean, 44.

GLACES NUES AU TARIF DE S^e-GOMAIN.
Assortiment de Chromos.

A VENDRE

Un **JARDIN** bien arboré
Situé rue de la Gueule-du-Loup,
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.
S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

On demande, pour le commerce, UN JEUNE HOMME ayant une bonne écriture.
S'adresser à M. Georges NEVEU fils, à Saumur.

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

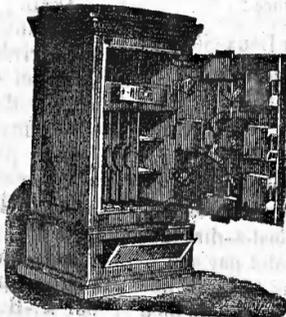
On demande un **nourrisson** au biberon.
S'adresser au bureau du journal.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE
Saumur

MIXTURE FERRON
Contre le Croup.

VICHY SOURCE LARBAUD AÎNÉ.— Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre chlorose, gravelle, diabète, dyspepsie, goutte. Chez les M^{es} d'Eaux minérales et Pharmaciens.



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de PAIX**
Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les **Marchandises** ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
P A R I S
Fr. par mois
par mois
LIBRAIRIE ABEL PILON
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE
Coffres-Forts Incombustibles

Système **BAUCHE**, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 22 A 3,000 FRANCS
Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20

Certifié par l'imprimeur soussigné.